

Avril 2013



Sommaire

► **Echos du Conseil Municipal**

Séances du 5 et du 16 avril

- **Budget 2013**
- **Assainissement et eau potable à La Lauze**
- **Démission**

► **Les Ecouges en images**

► **Education : la « gym » aux agrés**

► **Cours de danse jazz**



Bulletin
mensuel

La vie de la commune,

c'est aussi sur

<http://rencurel.sud-gresivaudan.org/>

Le secrétariat de mairie
sera fermé exceptionnellement
du lundi 29 avril
au vendredi 3 mai inclus

L'agence postale
sera fermée exceptionnellement
le samedi 18 mai

Le Syndicat d'initiative de Rencurel
propose

Un marché paysan et un marché aux plantes

Samedi 25 mai 2013
de 8h à 12h30
sur le parking de La Scie

Fromages, miel, fruits et légumes,
plants potagers, plantes fleuries...

L'air du temps

n°120

Météo

Les trois Saints de Glace, comme les Mousquetaires, étaient quatre.

Cette année, les Saints de Neige étaient encore plus nombreux... mais il est vrai que la première est tombée avant la fête de Tous les Saints !

ATTENTION ! Jardiniers et jardinières, Saint Mamert, Saint Pancrace, Saint Servais vous réservent quelques gelées tardives qui risquent de réduire à néant votre travail ! Attendez donc la Saint Urbain et tout ira bien.

Si vous cherchez ces Saints dans le calendrier, vous ne les trouverez pas ! Ils ont été remplacés par Sainte Estelle, Saint Achille, Sainte Rolande et Sainte Sophie.

Et ça tombe bien, le marché aux plantes se déroulera le samedi 25 mai, le jour de la Sainte Sophie.

En juin, on verra bien si la Saint Barnabé coupe le pied à la Saint Médard... sinon il faut s'attendre à avoir 7 mètres de neige pluie.

Et pour finir, le dicton du jour : budget pluvieux, budget heureux !
Il pleuvait le 5 avril...



Echos du Conseil municipal

Séance du 5 avril 2013

COMPTES ADMINISTRATIF 2012

Le 5 avril dernier, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité le compte administratif 2012.

COMMUNE		EAU & ASSAINISSEMENT		CCAS	
FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES		DEPENSES		DEPENSES	
Charges à caractère général	125 651,84	Eau potable	27 925,58	Charges à caractère général	12 803,85
Charges de personnel	154 553,97	Assainissement collectif	17 691,27		
Atténuation de produits	5 825,26				
Autres charges de gestion courante	47 798,90				
Charges financières	21 811,21				
Charges exceptionnelles	0,00				
TOTAL	355 641,18	TOTAL	45 616,85	TOTAL	12 803,85
RECETTES		RECETTES		RECETTES	
Atténuation de charges	18 393,44	Eau potable	40 589,50	Vente de produits du domaine	46,67
Vente de produits du domaine	24 565,02	Assainissement collectif	12 898,92		
Impôts et taxes	194 293,77			Dotations et participations	16 160,49
Dotations et participations	170 603,12			Autres produits de gestion courante	1 314,61
Autres produits de gestion courante	39 282,03				
Produits financiers	4,59				
Op. d'ordre de transfert entre sections	0,00				
TOTAL	447 141,97	TOTAL	53 488,42	TOTAL	17 521,77
Excédent de fonctionnement	91 500,79	Excédent de fonct.	7 871,57	Excédent de fonct.	4 717,92
INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT			
TOTAL DEPENSES	403 499,16	TOTAL DEPENSES	41 900,45		
TOTAL RECETTES	279 980,08	TOTAL RECETTES	53 978,15		
Déficit d'investissement	123 519,08	Excédent d'investiss.	12 077,70		

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2012 AU BUDGET 2013

Budget de la commune :

Le compte administratif 2012 du budget de la commune fait apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement : 91 500,79 €

Déficit d'investissement : 123 519,08 €

Compte tenu :

- d'un excédent de fonctionnement antérieur reporté de : 210 089,70 €
- d'un déficit d'investissement antérieur reporté de : -98 441,08 €
- d'un reste à réaliser de : 9 085,00 €

Il a été décidé de reporter un excédent de 70 545,33 € au budget de fonctionnement principal 2013, après affectation de 231 045,16 € pour la couverture du déficit d'investissement et des restes à réaliser.

Budget annexe eau et assainissement :

Le compte administratif 2012 du budget eau et annexe assainissement fait apparaître les résultats suivants :

• Excédent de fonctionnement : 7 871,57 €

• Excédent d'investissement : 12 077,70 €

Compte tenu :

- d'un déficit d'investissement antérieur reporté de : -35 696,61 €
- d'un reste à réaliser de : 1 123,00 €

Il a été décidé d'affecter l'excédent de fonctionnement de 7 871,57 € pour la couverture partielle du déficit d'investissement.

TAUX D'IMPOSITION 2013

Le Conseil a voté à l'unanimité une augmentation de 1% des 3 taxes, ce qui représente environ 1170 € de recettes supplémentaires. 1%, c'est l'augmentation des prix selon l'indice IPC publié par l'INSEE en mars 2013.

Taxes	Taux 2012	Taux voté en 2013
Taxe d'habitation	11,00%	11,11%
Taxe sur le foncier bâti	14,57%	14,72%
Taxe sur le foncier non bâti	41,52%	41,94%
CFE	21,82%	21,82%



Echos du Conseil municipal

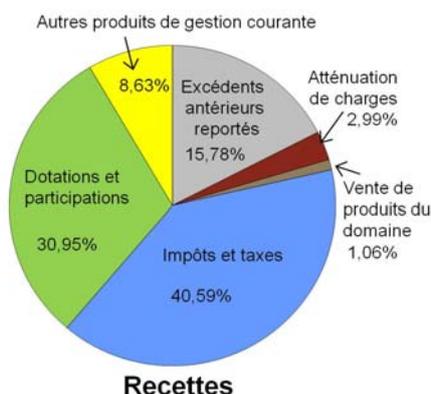
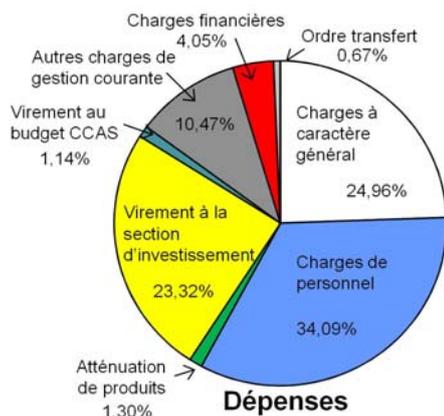
Séance du 5 avril 2013

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES 2013

Le 5 avril dernier, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité le budget principal et les budgets annexes 2013.

COMMUNE		EAU & ASSAINISSEMENT		CCAS	
FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES		DEPENSES		DEPENSES	
Charges à caractère général	111 611,00	Eau potable	28 723,77	Charges à caractère général	13 996,00
Charges de personnel	152 473,00	Assainissement collectif	19 124,55	Charges exceptionnelles	500,00
Atténuation de produits	5 825,26			Déficits antérieurs reportés	0,00
Virement à la section d'investissement	104 251,50				
Virement au budget CCAS	5 109,57				
Virement au budget EAU & ASSAIN	0,00				
Autres charges de gestion courante	46 830,00	Virement à la section investissement	48 651,18		
Charges financières	18 125,00				
Operation d'ordre de transfert	3 000,00				
TOTAL	447 225,33	TOTAL	96 499,50	TOTAL	14 496,00
RECETTES		RECETTES		RECETTES	
Excédents antérieurs reportés	70 545,33	Eau potable	39 737,00	Vente de produits du domaine	0,00
Atténuation de charges	13 392,00	Assainissement collectif	56 762,50	Virement du budget commune	5 109,57
Vente de produits du domaine	4 750,00	Excédents antérieurs reportés	0,00	Dotations et participations	7 800,00
Impôts et taxes	181 498,00			Autres produits de gestion courante	1 350,00
Dotations et participations	138 435,00			Excédents antérieurs reportés	236,43
Autres produits de gestion courante	38 600,00				
Produits financiers	5,00				
TOTAL	447 225,33	TOTAL	96 499,50	TOTAL	14 496,00
INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT			
TOTAL DEPENSES	1 234 764,16	TOTAL DEPENSES	452 847,27		
TOTAL RECETTES	1 234 764,16	TOTAL RECETTES	452 847,27		

BUDGET PRINCIPAL : SECTION DE FONCTIONNEMENT... QUELQUES PRÉCISIONS



Recettes

Les recettes de la commune doivent couvrir les dépenses de fonctionnement mais aussi dégager une marge pour permettre des investissements : réhabilitation ou construction de bâtiments communaux, création ou réfection de voiries, aménagement d'installations de loisirs, préservation et ouverture au public du patrimoine naturel... Des investissements destinés à permettre un meilleur service à la population et le développement économique de la commune (et donc la création d'emplois).

Dépenses

Principales charges à caractère général (111 611,00 €)

- L'entretien courant du matériel roulant, des bâtiments, des réseaux et des forêts
- Le carburant, l'électricité, le gaz
- Les fournitures de petit équipement scolaire et de bureau
- Les frais postaux et les télécommunications
- Les taxes foncières
- Les honoraires (géomètre, avocat...)

Principales charges de gestion courante (46 830,00 €)

- La contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Les indemnités diverses
- Les provisions pour impayés notamment les loyers du Centre des Coumles dus par l'association Deval)
- Les subventions aux associations et au CCAS

Les charges financières (18 125,00€)

correspondent aux intérêts des emprunts (le remboursement du capital apparaît en dépenses d'investissement).

Virement à la section d'investissement (104 251,50 €)

Le virement à la section d'investissement doit couvrir, au minimum, l'annuité d'emprunt (hors remboursement des emprunts court terme)

Echos du Conseil municipal

Séance du 5 avril 2013

BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE DU COL

Les élus ont décidé à l'unanimité de créer un budget annexe « Chaufferie du Col de Romeyère », et d'assujettir ce budget à la TVA.

Un tel programme doit s'autofinancer par la vente de chaleur, sans venir ponctionner le budget principal de la commune, ceci de façon similaire au budget annexe « Eau et assainissement ».

Quand le budget annexe sera créé, les dépenses et recettes prévues dans le budget principal 2013 seront transférées dans le budget annexe.



BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT SECTION INVESTISSEMENTS... QUELQUES PRÉCISIONS

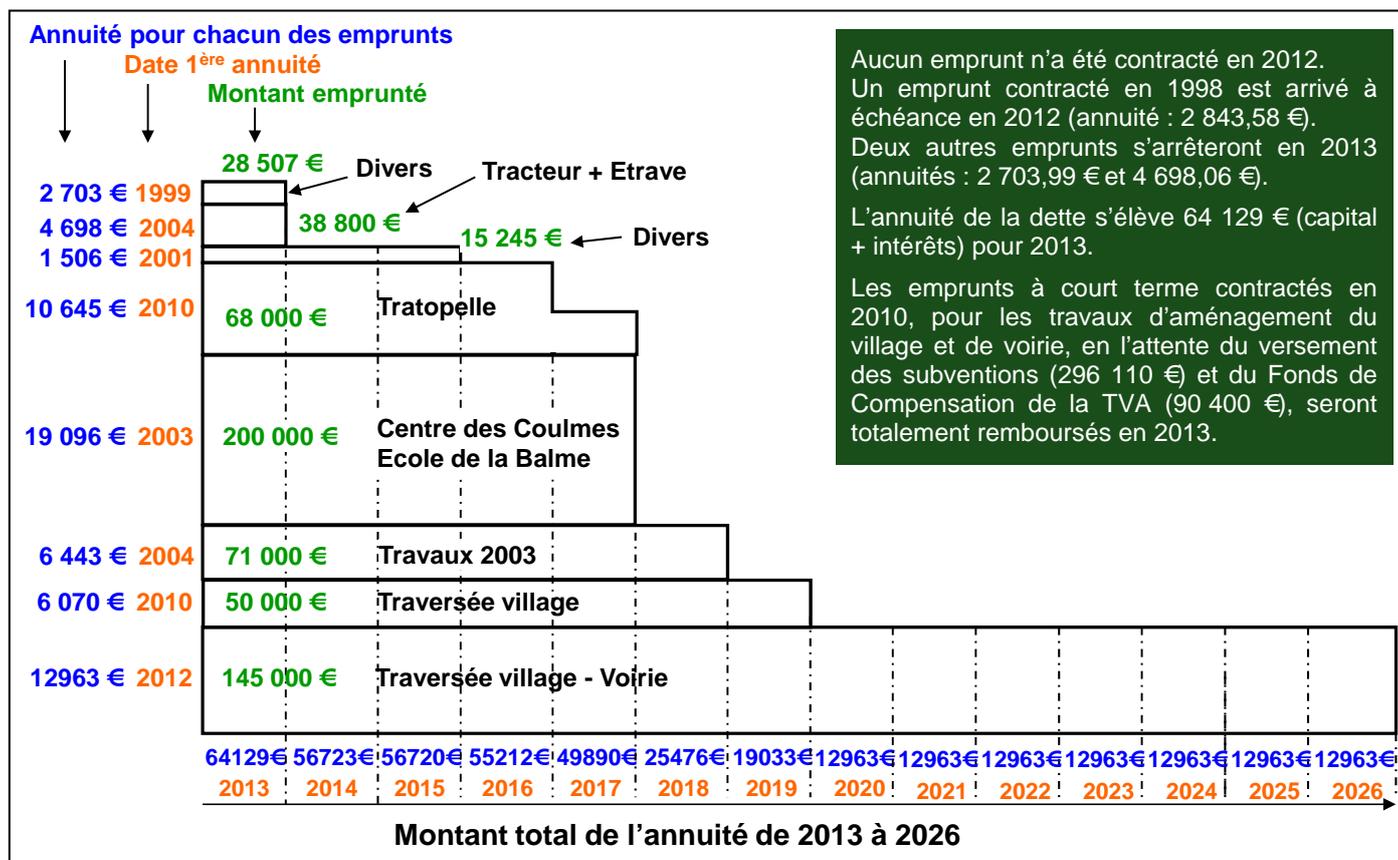
Les principales opérations inscrites au budget principal, cette année, sont :

- PLU : arrêt et enquête publique.
- ENS les Rimets : évaluation et fin du 1^{er} PPI (Plan de Préservation et d'Interprétation) et élaboration du 2nd PPI.
- Bâtiment de la mairie / bibliothèque / salle de réunions : poursuite des travaux.
- Bâtiment d'accueil du Col de Romeyère : 2nde phase des travaux de réhabilitation
- Lotissement du Becha : bornage et premiers travaux de viabilisation.
- Eglise : finalisation du diagnostic.
- Chaufferie au bois déchiqueté du Col de Romeyère.

Les principales opérations inscrites au budget eau et assainissement, cette année, sont :

- Sécurisation des captages : acquisition du foncier et enquête publique.
- Schéma directeur d'eau potable.
- Schéma directeur d'assainissement.
- Changement du ballon sur-presseur des Rimets.
- Extension du réseau d'assainissement collectif et reprise de la conduite d'eau potable à la Lauze.

DETTE DE LA COMMUNE



DETTE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Aucun emprunt n'a été contracté en 2012.

Aucun emprunt n'est arrivé à échéance en 2012, ni en 2013.

L'annuité de la dette s'élève 27 546 (capital + intérêts) pour 2013.

Projet en débat

Création d'un réseau d'assainissement collectif à La Lauze

La réunion publique du 10 avril a permis de faire le point sur l'assainissement collectif et le projet de travaux de la Lauze. Une trentaine de personnes ont participé à cette réunion, ainsi que Florent Rozand et Romain Mandier d'Alp'Etudes (maître d'œuvre), Jean-Roch Lardé, technicien CCBI en charge du SPANC (assainissement non collectif) et 6 élus.

Suite à cette réunion, le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 16 avril pour délibérer sur le montant des redevances et les modalités de réalisation des travaux (conventions, indemnités, participation pour les branchements privés).

POINTS CLÉS

► Chacun est responsable de la qualité des eaux qu'il rejette.

La mise aux normes de tous les systèmes de traitement ne peut qu'améliorer la qualité des eaux des rivières et donc notre environnement.

► 2 systèmes différents doivent cohabiter.

Des habitations sont déjà raccordées à un réseau collectif, certaines devraient l'être prochainement, et d'autres ne le seront jamais car elles sont trop éloignées du réseau de collecte ou trop dispersées.

► Le schéma directeur d'assainissement,

en cours d'actualisation par Alpes'Etudes, définit le zonage de la commune (assainissement collectif ou assainissement autonome) et les filières de traitement. C'est le **document de référence** qui conditionne les travaux d'assainissement. Il doit être en **cohérence avec les perspectives de développement de la commune** définies dans le cadre du **PLU**.

QUI FAIT QUOI ?

Pour **l'assainissement collectif**, c'est la collectivité qui construit les réseaux et les systèmes de traitement. Les redevances permettent de financer les installations et leur entretien.

Pour **l'assainissement autonome**, chacun est tenu de se mettre en conformité avec la réglementation. Le SPANC a un rôle de conseil et de suivi mais les propriétaires sont de plus en plus sollicités pour faire des travaux si nécessaire. Aujourd'hui, une vente ne peut être concrétisée que s'il y a engagement de remise aux normes de l'installation...

QUI PAIE QUOI ?

Le coût d'un assainissement autonome est à la charge du **propriétaire** (qui peut, dans certains cas, obtenir une subvention de l'Agence de l'Eau, mais ça reste exceptionnel).

Par souci d'équité, **le coût d'un réseau d'assainissement collectif**, subventions déduites, doit être **supporté par les usagers** de ce réseau. D'où l'instauration d'une participation au moment du raccordement (PAC) et d'une redevance annuelle.

► La Participation à L'Assainissement Collectif (PAC) à la charge du propriétaire pour accéder au service.

n'est payée qu'une fois, et son montant est fixé différemment selon qu'il s'agit :

- d'une nouvelle construction ou d'un nouvel aménagement dans une zone déjà desservie par le réseau (au village par exemple)
- du raccordement à une extension du réseau (ce qui sera le cas de La Lauze).

► La redevance annuelle liée à l'abonnement et l'utilisation réelle du service.

Actuellement, la partie fixe se monte à 62€ par an et le m³ d'eau assainie est facturé 0,79€.

L'eau, c'est l'eau ; l'assainissement, c'est l'assainissement. L'un ne doit pas payer pour l'autre.

Les redevances sur l'eau doivent financer les travaux d'amélioration du réseau existant, son entretien et la dette associée (annuités des emprunts contractés pour financer les travaux sur le réseau d'eau).

Idem pour l'assainissement collectif. Malheureusement ce n'est pas le cas aujourd'hui. Les abonnés au service de l'eau financent en partie l'assainissement collectif ! Progressivement, il faut remédier à cela, tout simplement parce qu'il va falloir financer prochainement des travaux sur le réseau d'eau : changement de canalisations, amélioration du système de traitement de Brude, sécurisation des captages, réserve incendie, connexion des 2 captages...

LE PROJET DE LA LAUZE

Le secteur de La Lauze est prioritaire pour le réseau d'assainissement collectif.

Les habitations sont relativement denses et certaines n'ont aucune possibilité d'avoir un assainissement autonome.

Le **collecteur principal** est, en général, réalisé sur le domaine public et



Projet en débat

Création d'un réseau d'assainissement collectif à La Lauze

les boîtes de branchement sont posées en limite de propriété. A la Lauze, il est indispensable de traverser quelques propriétés privées pour faciliter les branchements privés et réduire les coûts. **Une indemnité sera versée aux propriétaires qui donnent leur accord pour que le collecteur principal d'assainissement traverse leur propriété. Celle-ci a été fixée à 3 € par mètre linéaire et 50 € par regard.** Les travaux ne pourront être réalisés que si les propriétaires acceptent, sinon le projet global sera remis en cause. **Une convention devra être signée entre le propriétaire et la commune.**

Les **branchements privés** (de la boîte de branchement à l'habitation), sont, réglementairement, entièrement à la charge des propriétaires qui ont 2 ans pour se raccorder après la pose de la boîte de branchement.

La commune peut réaliser ces travaux dans le cas du marché global et elle peut, alors, participer financièrement en prenant en charge un pourcentage du coût réel des travaux. **Le montant de la participation de la commune est fixé à 50%. Une convention devra être signée entre le propriétaire et la commune.** Si le propriétaire veut réaliser lui-même son branchement, les frais seront entièrement à sa charge et **le contrôle après travaux lui sera facturé 100 €**

Montant des travaux HT

A La Lauze, **le réseau d'eau potable sera repris à la faveur des travaux.** Le coût de cette rénovation n'est pas intégré dans le plan de financement de l'assainissement collectif.

Assainissement : 214 574,02 € HT (frais maîtrise d'œuvre inclus).

Reprise eau potable : 65 849,68 € HT (frais de maîtrise d'œuvre inclus).



Les subventions (Conseil Général et Agence d'Eau) ne sont plus au même taux que lors de la création du réseau et de la station d'épuration du village. Le taux de subventionnement est passé de 65% à 10-15%.

L'équilibre du service d'assainissement collectif est calculé en tenant compte des travaux de la Lauze mais également des travaux futurs (Feuilletière, la Balme). Sans augmentation du tarif de l'eau assainie, il faudrait fixer la PAC à 3500 €. Une augmentation de 5% du tarif de l'eau assainie permet de réduire le montant de la PAC de 200€.

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 16 avril 2013, les élus ont décidé :

- de fixer le montant de la PAC à 3000 € par logement (lors de l'extension du réseau, ce qui est le cas de la Lauze).
- d'augmenter le tarif de l'eau assainie (76€ pour la part fixe et 0,97€ pour le m³ traité). Le tarif de l'eau assainie sera donc identique au tarif de l'eau

potable (ce nouveau tarif sera appliqué sur la facture de l'automne 2014 correspondant à la consommation de l'été 2013 à l'été 2014).

Pour une nouvelle construction ou un nouvel aménagement dans un bâtiment existant (ceci ne concernera la Lauze que dans le futur), le montant de la PAC dépend de la surface de plancher (mentionnée dans le permis de construire).

Dorénavant le montant sera progressif par tranches de 35 m² (augmentation de 5€ par tranche) : 30€ par m² pour les 35 premiers m², 35€ par m² pour les 35 m² suivants, etc.

Remarques sur ce nouveau mode de calcul : il s'applique à l'extension d'un logement comme à l'aménagement d'un bâtiment existant ou à la construction d'une nouvelle maison, contrairement à ce que prévoyait la délibération du 4 novembre 2005. Le montant dû pour une maison individuelle de 150m² reste le même.



CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Pour la célébration de la victoire du 8 mai 1945, rendez-vous est donné à 11h, le mercredi 8 mai, au pont du Violon.

Echos du Conseil municipal

Séance du 5 avril 2013

➡ DÉMISSION

Le 1^{er} mars dernier, Chrystelle Bianchi-Idelon a démissionné de sa fonction de conseillère municipale pour raisons personnelles.

Monsieur le maire,

Suite à ma non-participation aux conseils municipaux et à la vie municipale de Rencurel depuis avril 2012 ainsi qu'à mon déménagement de la commune en janvier 2013, je confirme ma démission du Conseil municipal de la commune de Rencurel.

Aussi, je vous laisse le soin de faire le nécessaire auprès des instances administratives.

Vous souhaitant bon courage pour cette fin de mandat,

Cordialement,
Chrystelle Bianchi-Idelon

En sa qualité d'élue, Chrystelle s'est impliquée dans plusieurs projets communaux (signalétique viaire, esquisse du futur groupe scolaire, notamment) et dans plusieurs commissions ou délégations comme la commission écoles et le SICTOM Sud-Grésivaudan.

Elle a eu à cœur de faire profiter la commune de ses compétences liées à son travail à la Communauté de Communes du Pays de Saint-Marcellin.

Les élus lui souhaitent le meilleur dans sa vie personnelle et professionnelle.

➡ EN BREF

- Facturation à Orange d'une pelle endommagée pour 50€
- Refacturation à Mme MARCEAU de 230€, montant des charges d'électricité du bâtiment d'accueil pour la période du début du bail au 1^{er} mars 2013, le transfert de l'abonnement n'ayant pas été fait à la signature du bail.



- La commune a résilié le bail avec M^{me} MARCEAU, pour la gérance de la salle hors-sac et le bâtiment d'accueil du Col de Romeyère.

- Approbation :

- ◆ d'un programme de travaux d'un montant de 22 700 € HT sur le bâtiment de la mairie (aménagement de la seconde salle du rez-de-jardin et création d'un sas à la mairie)
- ◆ de la demande de subvention au Conseil Général au titre de l'aide aux communes « bâtiments publics non productifs de revenus ».

- Approbation :

- ◆ d'un programme de travaux afin d'améliorer l'accessibilité au bâtiment mairie (d'un montant de 14 290 € HT) et à la salle du Coucourou (d'un montant de 39 770 € HT),
- ◆ de la demande de subvention au Conseil Général au titre de l'aide à la commune « plan d'accessibilité des ERP et des espaces publics ».

C'est à savoir

Forum 2013 des associations de la CCBI

Les objectifs du forum des associations de la CCBI sont de permettre aux familles du canton d'avoir un choix lisible de l'offre existante et de faciliter la rencontre entre les familles et les associations.



**Petit mémoendument
à destination, des associations
pour l'organisation
du Forum 2013**

Date, horaires et lieu

Samedi 7 Septembre 2013
de 10h00 à 17h00
Salle des fêtes – Saint Romans

Mise en place du Forum

Samedi 7 Septembre de 8h à 10h,
installation des stands (photos/ vidéo/
tissus colorés/ panneaux/ infos...)

Animations

Afin de rendre ce forum plus dynamique, des associations proposent des animations. Pour cela, merci de faire connaître vos besoins et propositions avant le 1 juillet 2013.

Un petit questionnaire sera diffusé de jour du forum avec des questions concernant chaque association. Une petite récompense sera offerte par la commune Saint Romans (Pièces en chocolat) aux enfants ayant rempli ce Quizz. Merci de nous proposer une question concernant votre activité ou votre association.

Buvette

L'association des parents d'élèves de St Romans fera fonctionner la buvette du Forum.

Pour la Communauté de communes
de la Bourne à l'Isère,
Aguesse Sébastien

Biblio thèque

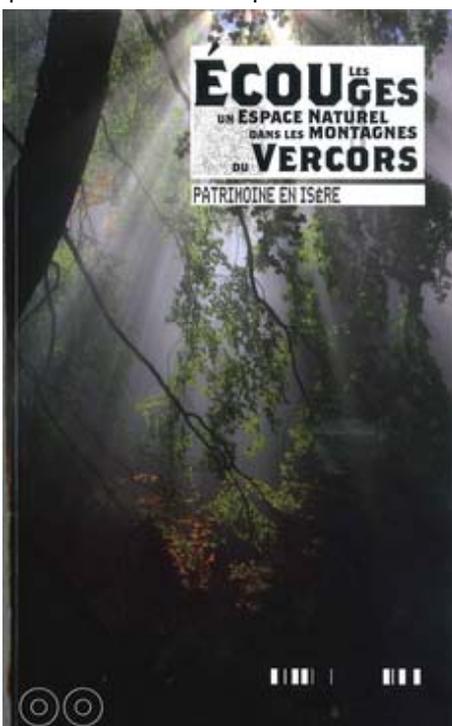
LES ECOUGES EN IMAGES



Le Conseil général de l'Isère vient de sortir un film (d'une durée de 52 mn) et un livre pour mieux faire connaître l'Espace Naturel Sensible des Ecouges : son histoire, sa richesse patrimoniale, ses paysages, sa faune et sa flore exceptionnels.

Un résumé du film peut être visionné sur : <http://www.isere-interactive.fr/Pages/element.aspx?type=videos&itemid=372>

Le DVD et le livre peuvent être empruntés à la bibliothèque



Sortir, découvrir, échanger

L'ACCR/5^{ème} saison propose..

DE NORD EN SUD ET VICE-VERSA

Créations Tout public

Dans le cadre
de la biennale Nord en Sud



**3 textes écrits pour l'occasion...
6 metteurs en scène, chorégraphes,
comédiens, musiciens professionnels...
40 danseurs, comédiens, chanteurs
amateurs de par-ci et par-là...
3 créations locales...**

Résultat : **3 spectacles** de 30 minutes
chacun, entrecoupés d'intermèdes
musicaux :

Debout ! Chorégraphie de F. Veyrunes, ateliers d'écriture animés par Yves Béal, le tout orchestré par le Diapason.

Plume et **Le passeur**, textes d'Ali Djilali Bouzina, mis en scène par F. Brunsvick et V. Mazzili, direction musicale H. Viel ; coordonné par la 5^{ème} saison.

... et vice-versa, texte de S. Joanniez et H. Bali, mis en scène par E. Le Roux et en musique par G. Burnod, proposé par Textes en l'Air.

Dimanche 19 mai – 14h30
Parc de La Paz
Saint-Jean-en-Royans

Tarif d'entrée du Festival : 6 €

En cas de pluie persistante, repli à la
salle des fêtes de Saint-Laurent-en-Royans

Découvrir, apprendre...

Le Sou des écoles propose..



Suite à la soirée des « années folles », le chorégraphe **Dany Lays**, de l'école de danse « Dany Lays » de Grenoble, propose des **cours de jazz (danse)** pour les enfants à la **salle du Coucourou**.

Cours le mercredi.

De 12h à 13h ou de 13h30 à 14h30.

Début des cours, mercredi 2 octobre, et ce, jusqu'au dernier mercredi de Mai.

Tarif :

210 € enfant pour 28 cours pour un groupe de 10 à 13 élèves ou 195 € enfant s'il y a plus de 14 élèves.

Nous avons besoin de connaître pour cela le nombre d'enfants susceptibles d'être intéressés, leur âge et le créneau choisi.

N'hésitez à m'en faire part à Delphine au 06-30-50-63-18 ou par mail : panaget.delphine@orange.fr

Agenda

Avril - Mai

Quand	Quoi	Où	Par qui
Mercredi 8 mai à 11h	Cérémonie	Pont du Violon	Maire
Jeudi 16 mai à 18h30	Préparation 3 ^{ème} fête des Coulmes	Patente (sauf si météo exécration)	Coulmes en fête
Vendredi 17 mai à 12h	Repas	Chez Caroline	Club de la Doulouche
Samedi 25 mai de 8h à 12h30	Marché paysan Marché aux plantes	Parking de La Scie	Syndicat d'Initiative
Lundi 27 mai à 18h30	Conseil municipal	Mairie	

Du côté des associations

Club de ski de fond des Coulmes

Dans le n°118 de *L'Air du Temps*, Flavien Callet avait relaté la participation du Club des Coulmes à la Foulée blanche.

Maintenant que les skis sont rangés, il jette, pour nous, un dernier regard dans le rétroviseur.

Pour encadrer les quarante licenciés, nous avons beaucoup de moniteurs : Cyrille.C, Jean-Marc.I, Renaud.C et Léon.D.

De temps en temps ils avaient des coups de main de : Bernard.G, Eric.D et Pierre.M.

Nous avons fait 14 séances.



J'ai interviewé quelques membres du club pour savoir ce qu'ils en pensaient :

- Jean-Marc.I. : Cela permet de rencontrer des personnes venant d'autres villages.
- Adrien.C. (6ans) : C'est très bien car on fait plein d'activités (hors-pistes, jeux...). J'aime aussi car je fais du ski avec les copains et les moniteurs.
- Louis B. (12ans) : C'est très bien car, à chaque fois on fait des activités différentes (hors-pistes, relais...).

Le mercredi 27 février, il y a eu le carnaval. Beaucoup de personnes étaient déguisées. Ils y avait des pirates, un chevalier, un footballeur, une mexicain...

Flavien C.

TAD

Avril - Mai - Juin

Renaud Callet vous emmène

à Villard-de-Lans
vendredi 10 mai

à Saint-Marcellin
jeudi 23 mai
jeudi 6 juin

Tarif aller-retour : 5 €

N'oubliez pas de réserver au
0820 08 38 38

VENDREDI 17 MAI
MAISON DES ASSOCIATIONS - SAINT ROMANS

SOIRÉE JEUX
2 espaces de jeux
Jeux de plateau et d'ambiance
Just dance / Le défi Dy

A partir de 20h

Associations participantes :

- Auberives en Royans
- Beauvoir
- Châtelus
- Choranche
- Izeron
- Pont en Royans
- Presles
- Rencurel
- St André en Royans
- St Just de Clais
- St Pierre de Chérennes
- St Romans
- De la Bourne à l'Isère

04 76 38 14 29

Chantiers citoyens 16 - 17 ans

L'été approche... C'est le moment de concrétiser vos projets et de passer à l'action : travailler, faire un chantier, partir en vacances !

Toute l'info sur les chantiers jeunes de l'Espace Enfance Jeunesse de la CCBI sur le site de la commune.

L'Air du Temps

n°120

Bulletin mensuel de Rencurel

615, rue de la mairie - 38680 RENCUREL

Tel : 04 76 38 97 48

Courriel : rencurel.mairie@orange.fr

Dépôt légal : avril 2013

Directeur de la publication : Didier Lattard

Maquette et mise en page :

Michel Eymard

Tirage en 180 ex. : Vigny-Musset Repro

50, Allées des 2 Mondes 38100 GRENOBLE

Ont contribué à ce numéro (textes et photos) : Les enfants de la classe de La Balme, Flavien Callet, Michel Eymard, Didier Lattard, Anne Lefèvre, Delphine Panaget et des associations.

Education

Gymnastique aux agrès

Entre la fin des vacances de février et le début des vacances de printemps, le matériel d'éducation physique et sportive que la CCBI met, par roulement, à disposition des écoles de la Communauté de communes, était à l'école de La Balme.

Merci aux élèves de CP d'avoir beaucoup travaillé pour nous tenir au courant de tout ce qu'ils ont fait et appris avec ce matériel.

Faisiez-vous de la gym quand vous étiez petits ?
Avez-vous déjà marché sur les mains ?
Savez-vous faire des roulades ?

En ce moment, à l'école, on fait de la gymnastique sur le matériel de la CCBI.

On travaille sur trois ateliers.

Dans l'atelier **se renverser**, on doit poser les mains par terre et les pieds vers le haut sur une barre, un banc, une poutre, ou le long d'un mur.



Pour réussir, il faut pousser sur les mains, tendre les bras et mettre son dos bien droit.



Dans l'atelier **rouler**, on doit faire une roulade sur un matelas incliné et une autre sur un matelas horizontal, puis atterrir debout.



Pour réussir, il faut rentrer la tête, se mettre en boule le dos bien rond et pousser sur les mains.



Dans l'atelier **voler**, on doit sauter sur un tremplin puis au dessus d'un matelas rond et atterrir debout. Ensuite, on reste trois secondes les bras tendus vers le haut.



Pour réussir, il faut prendre de l'élan puis plier les genoux et pousser sur les pieds.

C'est chouette de faire de la gymnastique ! On apprend un peu à faire la roue, l'appui tendu renversé, les saltos...

Cora, Lison, Lou, Mélina, Ninon, Timéo,
les CP de La Balme